



## REGLEMENT – VIRADES DE L'ESPOIR

**Marches, Marche nordique dimanche 29 septembre 2024**

**Les Virades de l'Espoir sont portées par l'Association Vaincre la Mucoviscidose. Elles ont pour objectif de sensibiliser le grand public et de collecter des fonds pour combattre la mucoviscidose.**

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant qu'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus. Elle a contracté une assurance RC auprès d'AXA. Cependant chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle.

**1/ Inscription** – le jour de l'évènement (29 septembre) – sans frais d'inscription

**2/ Participants** – Tout public Adultes – mineurs accompagné d'une personne majeure

**3/ Parcours sécurité** - Départ : groupés à partir de 9 h – Allure libre - Stade de St Pée – Route de St Pée - OLORON-Ste-MARIE

**Arrivée** - Stade de St Pée – Route de St Pée - OLORON-Ste-MARIE

**Le tracé** – 12 km, 5 km, – un capitaine de route, un serre file, des accompagnateurs dans le corps des groupe

**Sécurité** – les concurrents devront suivre impérativement les instructions des organisateurs/signaleurs, respecter le code de la route et devront posséder une attestation responsabilité civile. Les secouristes seront en place. Chaque accompagnateur et ravitailleur est doté d'une liaison téléphonique.

**4/ Ravitaillements** – seront assurés par l'organisation

**5/ Droit à l'image**

Tout participant des Virades de l'Espoir déclare céder, sans recours, son droit à l'image à l'organisateur, pour tout type d'images prises durant l'épreuve.

**6/ Annulation**

L'organisation pourra annuler la manifestation pour les raisons suivantes

- Epidémie COVID 19 ou tout autre crise sanitaire
- Risque de danger lié aux intempéries

Interdiction d'organiser une manifestation des autorités (Mairie, Préfecture, Etat)

7/ L'organisateur décline toute responsabilité en cas de manquement du présent règlement